

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008022

Signataire : CK

OBJET :Examen du Compte de Gestion 2007 du Receveur Municipal - budget de la Commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n°85-372 du 27/03/1985,

Vu le compte de gestion 2007 formé par Madame le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif 2007 de la Commune,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal pour l'exercice 2007, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé excédentaire d'investissement de : 2 781 849,26 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 3 721 754,96 €
- soit un résultat de clôture de : 6 503 604,22 €

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2007 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

Le Maire,